



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière;

1. **Que** lors de la séance ordinaire du 3 août 2026, le conseil de la municipalité de Kamouraska, a adopté le **règlement numéro 2026-08 concernant les systèmes d'alarme.**
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au vendredi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement sera disponible.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 4^{ième} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

**Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 août 2026 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 août 2026.

Mychelle Lévesque

